

INC / CIN-1 Traité sur la pollution plastique

Premier Comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, y compris dans le milieu marin
Punta del Este (Uruguay)

[Forum multipartite](#) 26.11.2022; [CIN-1](#) 28.11-2.12.2022

La première réunion du Comité intergouvernemental de négociation créé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) par la [résolution 5/14 ANUE \(unep.org\)](#) intitulée « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant » se tient dans un contexte d'insécurité économique, alimentaire et énergétique croissante. Dans le même temps, de nombreux traités internationaux sur l'environnement et ceux relatifs au commerce, y compris au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), traitent d'éléments liés à la pollution plastique.

Des preuves irréfutables montrent que la conservation fonctionne et contribue efficacement et de manière essentielle à la réalisation de nombreux objectifs de l'humanité, y compris vers une économie circulaire et un changement systémique vers un commerce durable des plastiques. Le CIN-1 offre une occasion unique à la communauté mondiale et à l'UICN de renforcer la gouvernance de la pollution plastique à l'interface des droits humains, de l'environnement, des règles commerciales et du développement durable.

À l'occasion de ce premier CIN, l'UICN souhaite souligner les points suivants :

- ✓ Guidée par les Résolutions de l'UICN adoptées par les Membres de l'Union en 2021¹, l'UICN se félicite vivement du processus en cours pour un traité mondial sur les plastiques et soutient les partenariats mis en place afin d'éliminer et de remédier à la pollution plastique et d'améliorer la gestion circulaire des plastiques aux niveaux local, régional et mondial.
- ✓ L'UICN exhorte les Parties à adopter des objectifs clairs, de préférence numériques et vérifiables, afin de prendre des mesures prioritaires d'ici 2025 pour prévenir toute nouvelle pollution provenant de produits en plastique à usage unique dans les aires protégées et les milieux terrestres, aquatiques et marins.
- ✓ L'UICN encourage vivement les Parties à entamer des négociations dans le but ultime de mettre fin à la pollution plastique dans le monde d'ici 2030 (zéro pollution), tout en tenant compte des circonstances et des capacités de mise en œuvre nationales et locales tout au long de la chaîne de valeur des plastiques.
- ✓ L'UICN appelle à l'inclusion au cours du processus et à un résultat aboutissant à un traité efficace. Le Traité doit aborder tout le cycle de vie, adopter des outils audacieux, nouveaux et scientifiques, couvrir un large éventail de ressources environnementales (terres, eau douce, océan) et créer un ensemble de mesures politiques et de moyens de mise en œuvre visant à augmenter et réorienter les financements, les incitations et

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Karine Siegwart
Conseillère senior en politiques
Centre des politiques internationales
karine.siegwart@iucn.org

Janaka De Silva
Responsable senior de programme
Équipe Océan
Janaka.DeSilva@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel. : +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

¹ [019](#) : Mettre fin à la crise mondiale de la pollution plastique dans les milieux marins d'ici à 2030 ; et

[069](#) : Éliminer la pollution par le plastique dans les aires protégées, en agissant en priorité sur les produits plastiques à usage unique.

le commerce. Une forte participation des parties prenantes aux négociations à venir ainsi qu'à la mise en œuvre est donc essentielle.

- ✓ L'UICN se tient prête à soutenir ce processus. L'Union est idéalement équipée pour jouer un rôle de premier plan dans la formation de coalitions critiques et apporter des connaissances scientifiques et une expertise technique pour contribuer à l'ensemble du processus du CIN. L'UICN offre également des outils pour guider, réaliser un suivi et mesurer les actions, dont le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#).

Contexte

Les données et preuves scientifiques sur lesquelles repose le travail de l'UICN montrent que de nombreux systèmes planétaires régulant le climat et soutenant la vie sur Terre subissent les impacts majeurs des activités humaines. La pollution plastique est l'une des conséquences les plus importantes de modèles économiques inefficaces et de systèmes de gestion des déchets défectueux.

Étant donné les niveaux critiques de perte de services écosystémiques (marins, aquatiques et terrestres) due à la pollution plastique, nous devons nous engager d'urgence dans des négociations en vue d'un traité mondial sur les plastiques et promouvoir le potentiel de modèles d'économie circulaire dès le début de ces négociations.

Un changement transformationnel du mode de vie actuel de l'humanité est non seulement vital, mais également d'intérêt économique, nécessitant une action locale et mondiale décisive de la part de **tous les pays et de tous les secteurs de la chaîne de valeur des plastiques, ainsi que de la société tout entière**. La plupart des Objectifs de développement durable (ODD) sont affectés par la pollution plastique d'une manière ou d'une autre. Aucun ODD, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PFR-PR) ou dans les petits États insulaires en développement (PEID), ne pourra être atteint si la question de la pollution plastique n'est pas abordée.

L'UICN a joué un rôle clé à l'échelle mondiale en contribuant à la sensibilisation, mais aussi en identifiant et en fournissant des outils pour évaluer les impacts et les sources de la pollution plastique. Cela est conforme à la mission de l'Union *d'influencer, encourager et aider les sociétés à préserver l'intégrité et la diversité de*

la nature et à veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable.

Demandes de l'UICN

Deux résolutions du Congrès mondial de la nature de l'UICN adoptées en 2021² demandent une action forte. Sur la base des travaux réalisés à ce jour (IUCN.org), l'UICN soutient et appelle à :

- ✓ **Un contenu ambitieux, efficace, équitable et écologiquement durable, inclusif et sensible aux questions d'égalité hommes-femmes pour le traité sur les matières plastiques, avec des objectifs clairs, de préférence numériques et vérifiables, afin de prévenir toute nouvelle pollution provenant de produits en plastique à usage unique partout, y compris dans les aires protégées et le milieu marin, d'ici 2025 et, en fin de compte, zéro pollution d'ici 2030.**
- ✓ **Un ensemble de mesures efficaces et équitables** (ordre du jour du Forum multipartite ; point 4 de l'ordre du jour du CIN-1, et paragraphes 3 et 4 du mandat de l'ANUE).
- ✓ **Un traité efficace doit comprendre des solutions nouvelles et efficaces, des moyens de mise en œuvre et des dispositions en matière de suivi et de respect des obligations. Il doit aussi avoir une large portée (terres, eau douce, océans) et viser à augmenter et réorienter les financements, les incitations et le commerce.**
- ✓ **Une participation forte et inclusive des parties prenantes pendant le processus et lors de la mise en œuvre, ainsi que des objectifs scientifiques pour un résultat équitable et réussi** (ordre du jour du Forum multipartite ; points 3 et 4 de

² [019](#) - Mettre fin à la crise mondiale de la pollution plastique dans les milieux marins d'ici 2030 ; [069](#) : Éliminer la pollution par le plastique dans les aires protégées, en agissant en priorité sur les produits plastiques à usage unique.

l'ordre du jour du CIN-1; et paragraphes 9 et 11 du mandat de l'ANUE). Il est clair que remplir le mandat complexe du CIN nécessitera un engagement solide et scientifique de la part des parties prenantes « de l'ensemble de la chaîne de valeur » de production, fabrication, utilisation, recyclage et élimination des plastiques, ainsi qu'à tous les niveaux : sous-national, national, régional et mondial. Les observateurs devront bénéficier d'opportunités amples et régulières pour apporter leur expertise tout au long du processus.

- ✓ Un traité sur les matières plastiques qui **aborde les impacts sur l'ensemble du cycle de vie tout en tenant compte des circonstances et des capacités nationales et locales pour la mise en œuvre tout au long de la chaîne de valeur.**

De l'avis de l'UICN, la circularité des produits et des déchets plastiques ne pourra être obtenue que par des objectifs clairs, numériques et vérifiables, ainsi que par un ensemble de mesures efficaces et équitables, comme mentionné ci-dessus. Mais surtout, un nouveau traité sur les matières plastiques doit **s'appuyer sur la science et les connaissances traditionnelles (le savoir des peuples autochtones et les systèmes de savoir locaux) et tirer les enseignements des autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et s'y conformer.** Il est important de noter la convergence croissante entre les communautés de l'environnement, de la conservation et des droits humains, ainsi qu'avec les communautés de la criminalité environnementale et de la corruption en ce qui concerne la pollution plastique.

Soutien de l'UICN

Au cœur de l'UICN se trouve le respect de la nature et des personnes ([Nature 2030 | UICN](#)). **L'expertise fondamentale et les données techniques, juridiques et économiques de l'UICN** fondées sur la science sont particulièrement utiles pour relier les éléments de biosphère des ODD à un engagement à œuvrer pour des sociétés et des économies circulaires plus justes et équitables. Ce faisant, l'UICN vise à instaurer la confiance et le consensus entre les différents groupes de parties prenantes, à identifier des options politiques viables et, surtout, à favoriser une

culture de mise en œuvre et d'action qui accélère une mise en œuvre rapide et durable.

L'UICN soutient l'objectif d'une économie circulaire dans le contexte de la pollution plastique en offrant les outils pour guider, réaliser un suivi et mesurer de telles actions, comme la [Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™](#), la [Liste rouge des écosystèmes](#), la [Base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité](#), [Planète protégée : la Base de données mondiale des aires protégées](#) et le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#), entre autres.

Des méthodologies permettant d'identifier, mesurer et aborder les sources de pollution plastique dans les sols, l'eau douce et les milieux marins, ainsi que les fuites de plastique tout au long de la chaîne de valeur et dans tous les secteurs, mais aussi des outils visant à identifier les investissements, les technologies alternatives et les opportunités commerciales circulaires sont disponibles auprès de l'UICN.

L'UICN, par le biais de projets en cours ([UICN.org](#)), renforcera son soutien aux gouvernements, aux institutions de recherche et aux industries pour travailler en collaboration afin de comprendre l'impact économique de la pollution plastique, de promouvoir des plans d'affaires promouvant des chaînes de valeur alternatives pour la refonte des produits en plastique, de repenser leur utilisation et leur élimination, et de fournir aux décideurs politiques, aux fabricants et aux consommateurs les preuves nécessaires pour mettre en œuvre des solutions technologiques, comportementales et politiques pour lutter contre la pollution plastique au carrefour de l'environnement et du commerce.

L'UICN pourra également soutenir des programmes de travail spécifiques pour les principaux secteurs produisant ou utilisant des plastiques (p. ex. pêche, tourisme, gestion des déchets), soutenir le développement de plans d'action nationaux dirigés à l'échelle locale ou, éventuellement, piloter des projets pour des produits spécifiques (p.ex. matériel de pêche).

Compte tenu du fait que les méthodes de production, les produits, les substituts, les alternatives et les solutions techniques varient selon les pays, les industries, les marchés, les contextes et les applications dans lesquels ils sont produits et utilisés, l'UICN apportera une expertise juridique, notamment par le biais de sa Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE), afin de concevoir un

traité sur les plastiques combinant les droits humain, les règles environnementales et commerciales et le développement durable pour améliorer la gestion circulaire des plastiques aux niveaux local, régional et mondial.

des déchets, apportant de la valeur au capital naturel.

L'engagement de l'Union se centrera sur le renforcement des fondements juridiques des éléments de conservation de la nature et de développement durable, y compris le droit humain à un environnement sain et le principe de précaution. Il intégrera les enseignements tirés de l'engagement dans des forums similaires sur la biodiversité, le climat, les océans, les produits chimiques et les déchets, et encouragera les synergies.

L'UICN s'appuiera sur la coopération existante avec d'autres acteurs pertinents et la renforcera, intensifiera les initiatives locales et régionales et promouvra des modèles économiques circulaires pour développer des synergies et une cohérence en ce qui concerne la participation de l'UICN et de ses Membres aux dialogues sur le Traité mondial sur les plastiques.

Depuis peu, un nombre croissant d'entreprises reconnaissent les préoccupations environnementales plus générales et les risques et opportunités associés à leurs impacts et dépendance à l'égard de la biodiversité et du capital naturel. En conséquence, beaucoup se sont engagées à intégrer la biodiversité et le capital naturel dans leurs processus décisionnels et leurs opérations.

Dans le même ordre d'idées, les entreprises intègrent désormais les questions liées au plastique. L'UICN les aide à y parvenir d'une manière scientifiquement solide, en traduisant les données, les connaissances et les normes en plans d'action pratiques pour la transformation.

L'UICN est en train d'élaborer la première *Approche Positive envers la nature* en la matière, qui fournira un cadre aux parties prenantes, y compris le secteur privé, pour évaluer leurs impacts positifs et négatifs sur les espèces, les écosystèmes et le bien-être humain, afin d'obtenir des résultats nets positifs.

Enfin, l'UICN s'efforce également d'accélérer la traduction des engagements en mise en œuvre à travers de nouvelles formes de collaboration intégrant la valeur de la nature dans la logique de la finance. Nous voulons davantage d'investissements, y compris dans la remédiation ou les infrastructures pour la gestion